



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Dossier de presse

Rénovation urbaine à Soissons : opération de démolition à Chevreux

Le **Programme de Rénovation urbaine de Soissons** (PRU), dont la convention liant les différents acteurs a été signée le 8 décembre 2009, entre aujourd'hui dans une nouvelle phase opérationnelle avec la déconstruction des logements du Vieux Chevreux.

Pierre Bayle, préfet de l'Aisne, se rend aujourd'hui dans la cité du Vase pour participer à la présentation du programme de déconstruction, en présence de Paul Coulon, sous-préfet de Soissons.

- P. 2 ▶ Zoom sur la ZUS de Presles et Chevreux**
- P. 3-4 ▶ La déconstruction du « Vieux Chevreux »**
- P. 5 ▶ La politique de l'ANRU**

Service départemental de la communication interministérielle
Cabinet - Préfecture de l'Aisne -
2 rue Paul Doumer 02010 Laon Cedex
Contacts 03.23.21.82.15 ou pref-communication@aisne.gouv.fr

Zoom sur la ZUS de Presles et Chevreux

Les quartiers de Presles et de Chevreux ont été conçus dans les années 1970, dernière grande phase de croissance démographique et économique de Soissons.

Ils rencontrent aujourd'hui deux types de difficultés :

- **Faible insertion urbaine** : le quartier de Chevreux souffre de l'insuffisance de sa trame viaire, de sa forte densité de logements, de la difficulté d'entretien de ses espaces extérieurs (notamment des « pieds de dalles »), et du faible développement de son centre de quartier.

- **Concentration des inégalités sociales.** La zone urbaine sensible (ZUS) de Presles et Chevreux accueille un tiers des 29 000 habitants de Soissons (soit 41% des habitants de la ville centre) et la quasi-totalité de ses logements sociaux (85% au 31 décembre 2010).

Ce manque de diversification du logement a conduit à une concentration des populations démunies, une concentration des inégalités sociales et une cristallisation des difficultés, que le projet de rénovation urbaine vise à contrecarrer.

La déconstruction du « Vieux Chevreux »

► Un projet inscrit dans le cadre du PRU de Presles et Chevreux

La déconstruction du « Vieux Chevreux » s'opère **dans le cadre du programme de rénovation urbaine de Soissons**, établi par une convention signée le 8 décembre 2009 et qui porte sur **un montant d'investissements de 67,8 M€ sur lesquels l'ANRU intervient à hauteur de 22,09 M€.**

A ce jour, **4,94 M€ de subventions ANRU sont engagées** (22 % du total), correspondant à un montant d'investissements de 20,21 M€ (31 % du montant global du projet), et 1,86 M€ ont été effectivement versées aux différents maîtres d'ouvrage.

L'opération de déconstruction du Vieux Chevreux porte sur **154 logements** qui et s'effectuera en **trois phases**, portant respectivement sur 80, 54 et 20 logements.

► Un projet co-financé par l'ANRU

L'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) participe au financement de l'opération de déconstruction à hauteur de 7 18 556,78 euros, dont :

- 2 267 871,87 euros pour la première phase ;
- 904 232,48 euros pour la deuxième phase ;
- 401 1452,43 euros pour la troisième phase.

► Un relogement assuré dans les meilleures conditions possibles

Préalablement à chacune de ces phases de déconstruction, le relogement des familles concernées sera effectué selon un processus précis basé sur la signature d'une **charte individuelle de relogement** par l'office public de l'habitat de Soissons et chacun des ménages, précisant les droits et devoirs des parties.

Cette charte individuelle permet au bailleur social, sur la base du profil des familles et de leurs souhaits, de leur **proposer la solution de relogement la mieux adaptée.**

A ce jour, **l'ensemble des déménagements concernant la première tranche de déconstruction a été réalisée** ainsi que les trois-quarts de ceux concernant la deuxième tranche et le tiers de ceux concernant la troisième tranche.

► Le nouveau quartier

En lieu et place des logements déconstruits, **un nouveau quartier sera créé** traduisant la volonté du porteur de projet de favoriser et développer la mixité sociale au travers d'un programme de nouvelles constructions en accession sociale ou libre ainsi qu'en locatif et de faire que ce quartier ne demeure pas qu'un quartier d'habitat social.

Les différentes opérations de logement implantées le long de voies au tracé redessiné et concernent la construction :

- de 71 logements locatifs sociaux en collectifs,
- de 32 logements individuels "PSLA" (prêt social location accession),
- de 14 logements individuels superposés par l'Association foncière logement (AFL).

Par ailleurs, une parcelle de terrain destinée à recevoir des logements, est destinée à l'accueil d'un opérateur extérieur, ce qui doit contribuer à renforcer la mixité sur le quartier.

Zoom sur la politique de l'Agence nationale de rénovation urbaine

► Sur le plan national

En 2012, sur le plan national, la politique de rénovation urbaine concerne 389 dossiers pour **3 millions d'habitants**. Le plan national de rénovation urbaine, mis en œuvre par l'ANRU, a été doté de 11,5 milliards d'euros pour restructurer les quartiers, ce qui au niveau national génère plus de **43,7 milliards d'euros d'investissements**.

En 2012, c'est environ **400 quartiers** qui auront été rénovés dans le cadre de ce plan.

► Sur le plan local

En Picardie, pas moins de 1083 M € de montant projets ont été signés, avec une subvention au titre de l'ANRU de **302 M €**.

Dans notre département, on peut citer, outre le projet de Soissons – Presles/Chevreaux évoqué précédemment, qui a bénéficié d'une participation au titre de l'ANRU de **22 millions d'euros**, le projet de Saint Quentin – Vermandois, d'un montant de **111 millions d'euros** et une subvention ANRU de **34 millions d'euros**.

Ces masses financières très importantes créent une obligation impérieuse de résultats. En cela, la rénovation urbaine ne saurait se résumer à une action sur le bâti et le cadre de vie : c'est une politique bien plus ambitieuse, dont les habitants des quartiers populaires doivent devenir le véritable épice.

